L'EXPRESS
DEUX-MONTAGNES

INFORMATIONS MUNICIPALES

JANVIER À JUIN 2017

Photo: Jacques Poirier

Améliorez votre train de vie !

VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Dans ce numéro

Mot du maire 3
Deux-Montagnes grandit et s'améliore 4
Développement économique 5
Une ville pour la famille 6
Deux-Montagnes en action 7
Deux-Montagnes vous informe 10
Vivre en sécurité à Deux-Montagnes 12
Sur la scène verte à Deux-Montagnes 13
Annonces du maire 14
Faits saillants 16

VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Denis Martin
Maire

DISTRICTS ÉLECTORAUX
ELECTORAL DISTRICTS

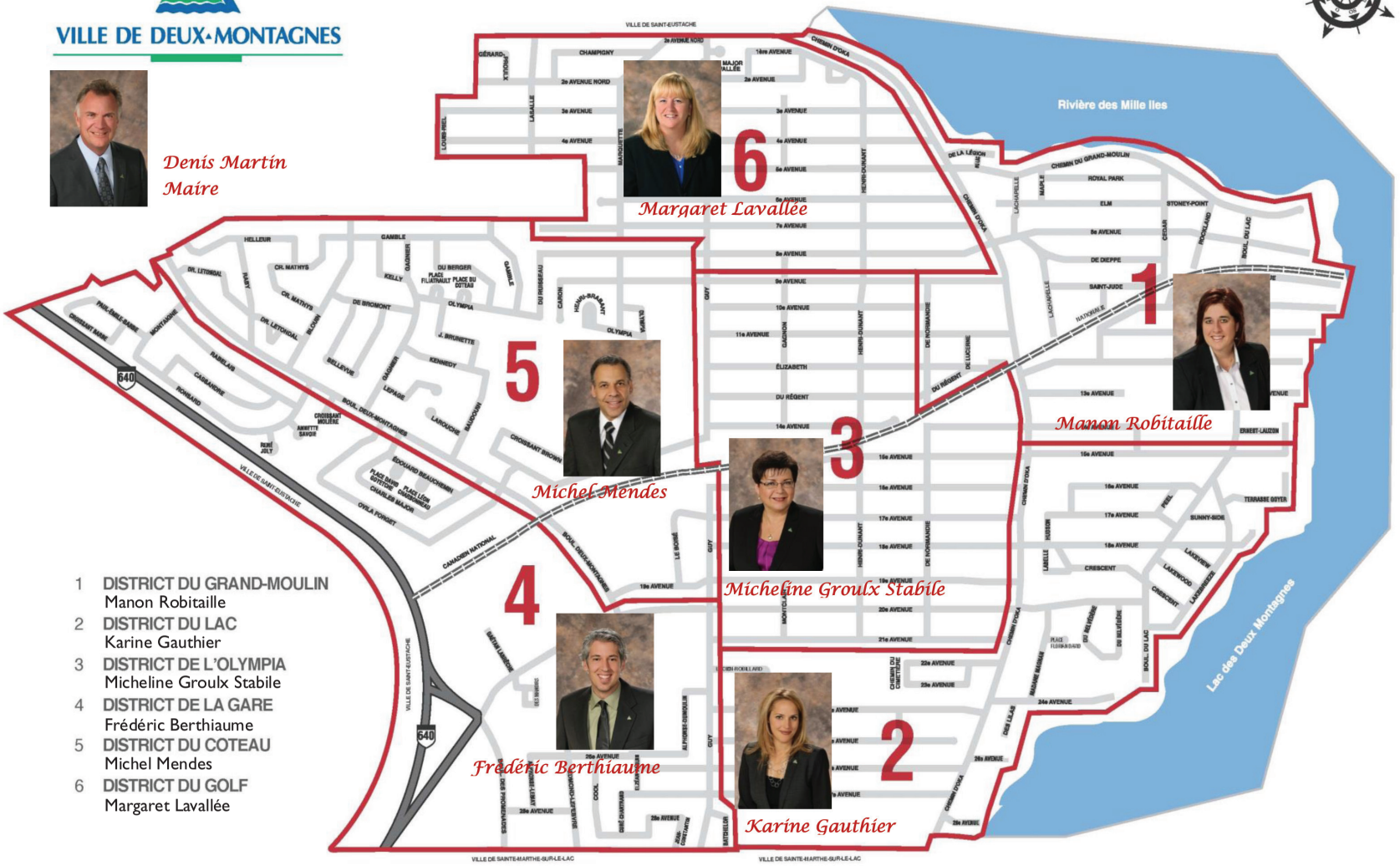

1 DISTRICT DU GRAND-MOULIN
Manon Robitaille

2 DISTRICT DU LAC
Karine Gauthier

3 DISTRICT DE L'OLYMPIA
Micheline Groulx Stabile

4 DISTRICT DE LA GARE
Frédéric Berthiaume

5 DISTRICT DU COTEAU
Michel Mendes

6 DISTRICT DU GOLF
Margaret Lavallée

MOT DU MAIRE

Les saines habitudes de vie, un gage de santé à Deux-Montagnes

Le taux d'obésité au Québec est un phénomène qui prend de l'ampleur depuis 1980. En 2010, le taux d'obésité des Québécois a doublé, atteignant maintenant plus de 16,4% de la population. Conséquemment, plus de la moitié des adultes a un surplus de poids important. Ces mauvaises habitudes de vie augmentent drastiquement les risques de maladies chroniques dans la population. En plus d'affecter la qualité de vie des gens, l'obésité engendre un fardeau économique annuel de plus de 1,5 milliard de dollars. L'implantation de saines habitudes de vie pourrait désengorger les hôpitaux en plus de diminuer le fardeau économique des Québécois.

L'amélioration de la qualité de vie et le bien-être des citoyens constituent des enjeux qui concernent tous les paliers de gouvernement y compris les municipalités. C'est pourquoi en accord avec la politique gouvernementale de prévention de la santé dévoilée par le Gouvernement du Québec à la fin de 2016, la Ville de Deux-Montagnes s'est engagée à mettre en place des mesures favorisant les saines habitudes de vie.

Plusieurs nouvelles actions qui promeuvent l'activité physique ont été mises en œuvre. Soulignons notamment :

- *L'aménagement de jeux d'eau au parc Olympia et au parc Louis Warren;*
- *L'implantation de la gratuité d'accès à la piscine extérieure avec plus d'heures d'ouverture;*
- *L'installation de nouveaux modules de jeu au parc Champigny, au parc Mastromatteo et au parc Aimée-Struthers;*
- *Des améliorations apportées dans divers terrains de balle (nouveaux gradins et bancs et resurfaçage);*
- *L'aménagement d'une halte-vélo sur le chemin d'Oka;*
- *L'amélioration des pistes cyclables sentier Oka et Mont-Saint-Hilaire;*
- *L'organisation de la Course de la famille;*
- *La mise en place de camps de jour municipaux qui favorisent l'activité physique;*
- *Des cours de tennis pour petits et grands;*
- *Une ligue de tennis junior intermunicipale;*
- *Des cours d'aquaforme pour adultes;*
- *Des cours de natation pour les enfants à partir de 3 ans;*
- *L'interdiction d'utiliser des produits du tabac dans les endroits publics, notamment dans les aires de jeux extérieures;*
- *L'appui de la Ville de Deux-Montagnes au projet Incroyables comestibles, une initiative citoyenne pour une alimentation plus saine accessible à tous les citoyens.;*
- *Un projet de piscine intérieure est aussi envisagé pour une pratique de la natation à longueur d'année.*

Ces initiatives permettront aux Deux-Montagnais d'opter pour des choix plus sains parmi une plus grande variété d'activités. L'activité physique, une meilleure alimentation et l'abandon du tabagisme contribuent aux saines habitudes de vie et aident à prévenir les maladies chroniques.

La Ville de Deux-Montagnes invite les citoyens à adopter de saines habitudes de vie en profitant des services et activités qui leur sont offerts.

Denis Martin, maire

AMÉLIORATIONS DES INFRASTRUCTURES

RÉFECTION DU CHEMIN D'OKA

La Ville de Deux-Montagnes procédera cet été à la réfection du chemin d'Oka entre la 9e Avenue et l'entrée Est de la ville. Les travaux consisteront principalement au remplacement et à la réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égout ainsi qu'à la reconstruction de la chaussée. Le projet inclut également la reconstruction partielle de trottoirs et bordures de rue ainsi que la réfection complète du pavage. Des améliorations sont prévues aux feux de circulation des intersections de la 8e et de la 9e Avenue ainsi que l'aménagement de traverses plus sécuritaires pour les piétons.

Le projet sera réalisé grâce à un programme provincial et fédéral de subventions qui couvrira la majeure partie des coûts des travaux. La durée prévue de ceux-ci est de 12 semaines et ils devraient débuter dès que la Ville de Deux-Montagnes aura reçu l'autorisation du Gouvernement du Québec.

VIRAGE VERT POUR L'ARÉNA OLYMPIA

Dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement des systèmes de réfrigération du Gouvernement du Québec, la Ville de Deux-Montagnes a obtenu une subvention de 618 334$ pour l'aréna Olympia. L'aréna construit en 1997 utilise le gaz R-22, un gaz nocif pour l'environnement. Grâce à la subvention provinciale, la Ville remplacera le système de réfrigération actuel par un nouveau gaz 5 fois moins toxique pour l'environnement.

Photo : Le maire Denis Martin en compagnie d'Yves St-Denis, député provincial d'Argenteuil à l'aréna Olympia

PROJET DU RÉSEAU DE TRAIN ÉLECTRIQUE À DEUX-MONTAGNES

Le Réseau électrique métropolitain est un projet de réseau intégré de transport collectif de 67km, qui vise à relier à la fois le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île (Sainte-Anne-de-Bellevue), la Rive-Nord (Laval et Deux-Montagnes) et l'aéroport par la mise en service d'un système léger sur rail (SLR) entièrement automatisé et électrique. Les nouveaux trains du REM seront plus silencieux, auront le Wi-Fi gratuit et offriront des transits 20 heures par jour, aux 5 minutes pendant les heures de pointe.

Les autorités de la Ville de Deux-Montagnes ont rencontré les responsables du projet à plusieurs reprises de manière à faciliter l'implantation des infrastructures à Deux-Montagnes. Divers scénarios ont été envisagés au fil des derniers mois. Il est important de rappeler que ce projet n'est pas géré par la Ville de Deux-Montagnes, mais plutôt par CDPQ Infra, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Au cours des démarches entreprises auprès du REM, les représentants de la Ville ont toujours cherché à minimiser les impacts du projet sur le territoire de Deux-Montagnes.

Pour assurer une meilleure intégration du REM et la fluidité des déplacements aux abords des stations, la construction de nouveaux ponts d'étagement pour les voies ferroviaires, passerelles piétonnes et voies d'accès a été présentée ainsi que l'aménagement de viaducs et de stationnements.

L'aménagement de trois viaducs constituait une solution technique qui comportait plusieurs inconvénients. Les autorités de la Ville ont demandé à CDPQ Infra d'évaluer la possibilité de modifier le profil du tracé du REM en surélevant la voie ferroviaire. Les experts de CDPQ Infra ont travaillé avec diligence sur cette alternative et leurs analyses se sont avérées concluantes. Il est en effet possible de surélever la voie ferroviaire grâce à un talus végétalisé et ainsi éviter tout impact sur le boulevard Deux-Montagnes, la rue Henri-Dunant ou la rue Guy.

La Ville de Deux-Montagnes a convenu avec les représentants de Caisse de dépôt et placement du Québec Infra que cette variante constitue la meilleure solution technique pour intégrer le projet du REM sur le territoire de la ville, car elle évite de devoir acquérir plusieurs propriétés touchant plusieurs familles.

Un mémoire se rapportant au projet de loi n°137 sur le Réseau électrique métropolitain a été déposé par le maire de Deux-Montagnes, Denis Martin, à la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale. Dans son ensemble, le mémoire soulignait les impacts positifs du REM sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes et stipulait que le projet de loi n°137 semblait adapté aux besoins des usagers actuels et futurs du train de la ligne de Deux-Montagnes.

DEUX AIRES TOD À DEUX-MONTAGNES

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) prévoit deux aires TOD (Transit-Oriented Development) aux abords de la gare de Deux-Montagnes et de la gare du Grand-Moulin.

Cette approche favorise la densification autour des stations de train et la création de milieux de vie avec des points de service et commerces à proximité.

L'aire de quartier suburbain autour de la gare du Grand-Moulin prévoit de 30 à 60 logements par hectare. Rappelons que la Ville de Deux-Montagnes offre un programme de crédits de taxes dans le secteur de l'aire TOD Grand-Moulin en vue d'encourager le redéveloppement de celui-ci.

Quant à elle, l'aire de centre suburbain régionale de la gare de Deux-Montagnes prévoit un minimum de 40 logements par hectare.

Les nouvelles aires TOD se doivent de respecter, entre autres, les exigences en matière de protection des milieux naturels, d'encouragement à l'auto-partage et de densification. Ces exigences complexifient les dossiers d'urbanisme à Deux-Montagnes puisque la ville est couverte par deux aires TOD. Il faut souligner que le schéma d'aménagement de la MRC et le plan de l'urbanisme de la Ville de Deux-Montagnes sont subordonnés au PMAD. En fait, ces deux derniers doivent être concordants au PMAD. Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un choix local de développement, mais plutôt d'un choix suprarégional.

Les personnes intéressées à obtenir de plus amples informations concernant les aires TOD peuvent consulter le lien suivant : http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/plans/pmad/

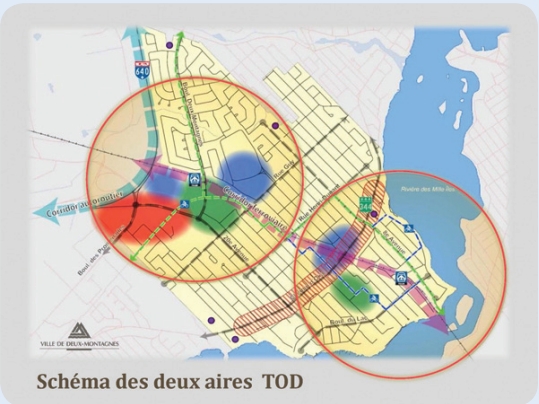

Photo : Les aires TOD de la gare de Deux-Montagnes et de la gare du Grand-Moulin.

LA BIBLIOTHÈQUE : DES ACTIVITÉS GRATUITES POUR TOUS !

La bibliothèque est une institution importante pour la ville de Deux-Montagnes avec plus de 4000 abonnés et 44 400 visites en 2016. Durant cette même année, 65 activités ont été offertes gratuitement auxquelles 1250 personnes ont participé. Les animations pour les jeunes sont toujours très populaires, que ce soit les mercredis des tout-petits ou des garderies, les animations pour les 3 à 5 ans membres du Club du rat Biboche ou les activités du Club #LESCRÉATIFS pour les 6 à 9 ans. L'édition 2016 des contes du père Noël a été un franc succès avec 115 participants.

Les adultes ne sont pas en reste avec le club de coloriage *Entre les lignes* et le club de tricot *À vos aiguilles* qui comptent maintenant des adeptes réguliers auxquels de nouveaux participants se joignent à toutes les séances. La conférence sur la cuisine santé de l'Académie végétale par Crudessence a suscité un engouement majeur avec près de 60 participants.

Des séances de formation informatique de base sont dorénavant offertes. Durant l'hiver, des sujets comme la création d'une adresse courriel, Windows et la sécurité sur la plateforme Facebook ont soulevé un grand intérêt, que des séances ont été ajoutées. D'autres sujets sont à venir dans la programmation d'automne 2017.

À VENIR :

Dès l'automne, le programme gratuit générations@ branchées qui s'adresse aux personnes qui éprouvent des difficultés à utiliser l'ordinateur, sera disponible pour les abonnés de la bibliothèque. Le service consiste à jumeler pendant une heure un jeune bénévole aisé avec la technologie à un adulte cherchant à apprivoiser l'informatique.

À VOUS DE JOUER : PIANO PUBLIC

Durant la période estivale, vous êtes invités à pianoter librement pour le plaisir des passants et des amateurs de musique au coin du chemin d'Oka et de la 14e Avenue. Né d'une collaboration entre la Ville de Deux-Montagnes et l'École de musique Lilianne, ce projet a pour objectif de donner des occasions aux citoyens de s'approprier les endroits publics et de faire des rencontres.

Le piano est ouvert tous les jours de beau temps jusqu'au mois de septembre.

UN INVESTISSEMENT DE 244 300$ POUR LE SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE DE LA VILLE

Le Gouvernement du Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Ville de Deux-Montagnes annoncent le parachèvement d'un nouveau tronçon du sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire. Les travaux consistent au repavage de la chaussée, à l'installation de bollards et balises le long des voies routières, au marquage au sol et à l'installation d'enseignes de signalisation aux abords des rues. Une nouvelle halte-vélo près de la Petite École Jaune fera bientôt son apparition afin de favoriser le déplacement à bicyclette à Deux-Montagnes.

Photo : La future halte-vélo près de la Petite École Jaune

Photo : La piste cyclable du boisé Roger Lemoine

SAMEDI 28 JANVIER 2017 – CARNAVAL D'HIVER DES LIONS

Depuis déjà de nombreuses années, le Club des Lions de Deux-Montagnes organise un carnaval d'hiver. Malgré le froid, les Deux-Montagnais ont été rendez-vous en janvier dernier. À cette occasion, promenades en traineau, patinage et grignotines ont été offerts gracieusement par le Club des Lions.

Photos : service des communications, Ville

Photos : service des communications, Ville

SAMEDI 1ER AVRIL 2017- CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ À DEUX-MONTAGNES

La Ville de Deux-Montagnes s'est jointe au Comité de la fête du Canada de Deux-Montagnes pour organiser une cérémonie mémorable de citoyenneté à l'occasion du 150e anniversaire du Canada. Plus de 210 personnes ont assisté à l'assermentation à Deux-Montagnes de 30 citoyens canadiens par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Photos : service des communications, Ville

Photos : service des communications, Ville

DIMANCHE 9 AVRIL 2017- CÉLÉBRATION DU 100E ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE VIMY

Le 9 avril 2017 à 11 h 15 à la Légion Canadienne Br. 185 Saint-Eustache à Deux-Montagnes, a eu lieu la célébration du 100e anniversaire de la bataille de Vimy. Une couronne a été déposée au cénotaphe en mémoire des 3598 Canadiens morts aux champs d'honneur en France.

20 AVRIL 2017- SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

La Semaine nationale du don d'organes et de tissus de Transplant Québec s'est tenue du 23 au 29 avril. Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Deux-Montagnes appuie la cause en hissant le drapeau à l'effigie du ruban vert dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Deux-Montagnes durant cette semaine de sensibilisation.

Les citoyens deux-montagnais sont encouragés à poser un geste d'espoir et de vie en consentant au don d'organes. Cet engagement permet de contribuer à faire progresser collectivement la solidarité sociale en accroissant le nombre de citoyens inscrits au registre de consentement au don d'organes et de tissus.

Photo : service des communications, Ville

JEUDI 27 AVRIL 2017- DÎNER DU MAIRE

Monsieur le maire Denis Martin a invité tous les commerçants de la ville de Deux-Montagnes afin d'échanger sur une éventuelle revitalisation du chemin d'Oka. L'occasion a permis à tous les commerçants de s'exprimer quant à leur vision concernant le développement commercial de la ville et les besoins qui s'y rattachent. Le maire Denis Martin a l'intention de rendre récurrent ce type de rencontre avec les commerçants de la ville de Deux-Montagnes.

Photo : service des communications, Ville

SAMEDI 27 MAI 2017- JOURNÉE HORTICOLE

Le 27 mai 2017, s'est tenue au garage municipal, la 12e édition de la Journée Horticole. Cette initiative de la Ville est organisée afin d'encourager les résidants à prendre soin de leurs terrains et plates-bandes. Les conseillers municipaux étaient présents pour accueillir les citoyens. C'était aussi une occasion d'obtenir de judicieux conseils horticoles donnés par les horticultrices de la Ville.

Photo : service des communications, Ville

Photo : service des communications, Ville

Photo : service des communications, Ville

SAMEDI 10 JUIN 2017- FÊTE DES VOISINS

Le samedi 10 juin, s'est tenue la Fête des voisins dans plusieurs parcs de la Ville de Deux-Montagnes. L'occasion a permis aux résidants des différents districts de rencontrer les membres du Conseil, de partager un goûter gracieusement offert par la Ville de Deux-Montagnes et de participer à une foule d'activités gratuites pour le grand plaisir de tous.

Photo : service des communications, Ville

Photo : service des communications, Ville

Photo : service des communications, Ville

Photo : service des communications, Ville

VENDREDI 2 ET SAMEDI 3 JUIN 2017- RELAIS POUR LA VIE

Du vendredi 2 juin à 19 h jusqu'au 3 juin à 7 h, s'est déroulée, à l'école Lake of Two Mountains, l'édition 2017 du Relais pour la vie par la Société canadienne du cancer. Cette nuit a été entièrement dédiée aux survivants et aux disparus du cancer. Les sommes amassées cette année ont atteint 141 817 $, un montant record pour la MRC de Deux-Montagnes. Monsieur le maire Denis Martin et plusieurs membres du conseil municipal étaient présents à l'évènement pour offrir un soutien aux familles atteintes par le cancer. C'est un rendez-vous à ne pas manquer en 2018 !

SAMEDI 22 JUILLET- TOURNOI DES ANCIENS CANADIENS DE MONTRÉAL

Les Anciens Canadiens de Montréal se sont joints à l'équipe de Softball de Deux-Montagnes pour une joute amicale de balle-molle le samedi 22 juillet à 15 heures, au parc Central de Deux-Montagnes. Tous les profits ont été versés à la fondation SERCAN en l'honneur de Jimmy Shields (1959-2017), ancien joueur de l'association de Softball Deux-Montagnes.

Photo : service des communications, Ville

TOURNOI DE TENNIS : CHALLENGE DEUX-MONTAGNES

Le Challenge Deux-Montagnes est la première édition du tournoi de tennis qui aura lieu au parc Olympia du 13 au 20 août prochain. Les gens qui désirent s'inscrire ont jusqu'au 1er août pour le faire en allant sur le site internet de la ville : www.ville.deux-montagnes.qc.ca

Il y aura plusieurs prix aux gagnants dans différentes catégories. Une nouveauté cette année, des matchs de double, parents-enfants au coût de 25 $ par équipe.

On vous attend en grand nombre !

REVUE DE LA CRUE PRINTANIÈRE 2017

Au printemps 2017, au Québec 278 municipalités et 5300 résidences ont été inondées. Dès la fin d'avril, la Sécurité civile du Québec et le Réseau hydrique du Québec ont mis en place un système de réunions téléphoniques pour faire le point quasi quotidiennement avec les villes concernées. Plusieurs villes, dont Deux-Montagnes, se sont mises en mode mesure d'urgence dès la fin d'avril. Les effectifs de la Sécurité incendie, des Travaux publics et de la Police enclenchent alors divers processus prévus au plan d'urgence de la Ville.

Photo : service des communications, Ville

Le 4 mai, des monticules de sable sont érigés à certains endroits stratégiques. Avec une prévision de la crue des eaux à 24,37 mètres, le Service de sécurité des incendies et le Service des travaux publics travaillent 24 heures sur 24 à la contention de l'eau dans différents secteurs de la ville. La réalité de la fonte rapide des neiges au nord et les pluies abondantes viennent bouleverser les scénarios prévus par le Réseau hydrique du Québec et la Direction des barrages du Québec. Les villes concernées ont donc eu un délai très court pour se préparer à ce changement soudain dans les prévisions hydriques.

Photo : service des communications, Ville

Les 6 et 7 mai, la crue des eaux monte dans le Lac des Deux Montagnes jusqu'à 24,79 mètres, fracassant un record de plus de cent ans. Un centre d'aide aux sinistrés est ouvert par la Ville de Deux-Montagnes à la Salle de la Légion royale canadienne. La Ville fait également appel à la Croix-Rouge comme prévu dans un contrat annuel entre les deux instances. De nombreux et dévoués bénévoles viennent aussi prêter main-forte. Un soutien psychologique est également disponible pour les sinistrés par le CLSC.

Photo : service des communications, Ville

Le 8 mai, suite à la demande expresse du maire de Deux-Montagnes Denis Martin, les Forces armées canadiennes sont déployées pour assister la Ville de Deux-Montagnes, principalement pour sécuriser la station de pompage Larry Cool, et l'état d'urgence est déclaré. Cette mesure légale permet d'effectuer des dépenses de façon exceptionnelle et peut forcer l'évacuation des sinistrés en danger.

Au total, plus de 150 résidences sont évacuées de la 9e Avenue jusqu'à la 15e, de la rue Lakebreeze et du Boulevard du Lac.

Photo : service des communications, Ville

Au cours du sinistre, la Ville de Deux-Montagnes a reçu la visite de madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, pour constater la situation d'urgence à la Ville de Deux-Montagnes. Le député provincial de la région de Deux-Montagnes, monsieur Benoit Charette était aussi présent.

Photo : service des communications, Ville

Le 10 mai, Dépannage Saint-Agapit et la Ville de Deux-Montagnes ont créé un fonds spécial pour venir en aide aux sinistrés de Deux-Montagnes. Les dons peuvent être faits à Dépannage Saint-Agapit. Tout don de plus de 10$ donne droit à un reçu pour fins d'impôt.

Le 17 mai, une deuxième séance d'information par la Sécurité publique sur le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations est tenue à l'église Saint-Agapit, où plus de 700 personnes sont présentes. Le 18 mai dès 9 h, des représentants de la Sécurité publique sont disponibles pour porter assistance aux sinistrés qui désiraient remplir leur formulaire de réclamation auprès du Gouvernement du Québec.

Photo : service des communications, Ville

Une opération de grand nettoyage de la ville se met alors en branle. La Ville de Deux-Montagnes fournit, à ses citoyens sinistrés, des conteneurs, du personnel et des équipements mécanisés pour les aider à se débarrasser des détritus résultant du sinistre. Près de 1900 tonnes ont été ramassées!

Au cours des jours qui suivent, le ministère de la Sécurité publique qui est responsable du programme d'aide spécifique arrive à peine à fournir aux demandes des nombreux citoyens québécois touchés par les inondations. Les délais pour obtenir des réponses ont été parfois très longs pour les sinistrés. Le maire de Deux-Montagnes a d'ailleurs fait une sortie publique dans les médias pour réclamer que la Sécurité publique réponde plus rapidement aux Deux-Montagnais touchés.

La situation revient peu à peu à la normale le 23 mai puisque le seuil minimum d'inondation de 23,3 mètres est atteint. La ville de Deux-Montagnes a été une des régions les plus touchées par les inondations.

Suite aux crues printanières 2017, le maire de la Ville de Deux-Montagnes Denis Martin, a lancé une pétition pour exiger la construction d'une digue végétalisée sur le bord du Lac des Deux-Montagnes dans une zone qui reste à définir et la prise en charge de la majeure partie des coûts. Ce type de digue, aménagé ailleurs, permet de prévenir, ou à tout le moins, de diminuer les conséquences des crues des eaux. Afin de prévenir les inondations futures, la Ville de Deux-Montagnes souhaite l'appui de ses citoyens de manière à obtenir l'accord du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada. Ce soutien gouvernemental permettrait d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, notamment celle du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques. Plus de 1000 personnes l'ont signée jusqu'à présent. La pétition est disponible à l'hôtel de ville pour ceux et celles qui voudraient la signer.

À partir du mois de juillet, le Gouvernement du Québec tiendra des consultations publiques dans chaque région du Québec ayant été touchée par les inondations sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Au nom de la Ville de Deux-Montagnes, le maire Denis Martin tient à remercier tous les bénévoles mobilisés et les employés municipaux et élus qui ont aidé les sinistrés au Centre d'aide, qui ont ramassé les détritus et qui ont recueilli des dons. Malgré la gravité de la situation, ceux-ci n'ont pas baissé les bras pendant le sinistre.

RAPPEL : TRAVAUX D'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE

La Ville de Deux-Montagnes a débuté récemment des travaux d'inspection des bornes d'incendie sur l'ensemble du territoire. Le rinçage est fait en profondeur et plus fréquemment selon les nouvelles dispositions du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC.

Durant ces travaux d'inspection, il est possible que l'eau prise dans les tuyaux des maisons ait une coloration jaune ou brune selon la densité des particules en suspension. L'eau demeure potable et sans danger pour la consommation. Il n'est pas nécessaire de la faire bouillir, mais simplement de faire couler l'eau suffisamment longtemps pour que celle-ci redevienne claire.

Voici les consignes à suivre si vous constatez une eau de couleur brunâtre ou jaunâtre :

- Ne pas couper l'arrivée d'eau de la maison;
- Toujours vérifier la transparence de l'eau avant de l'utiliser;
- Faire couler l'eau jusqu'à ce qu'elle soit claire avant de la consommer ou de l'utiliser pour le lavage;
- Faire la lessive le soir ou la fin de semaine.

Si toutefois des vêtements sont tachés durant la lessive à cause de la coloration de l'eau, la Ville de Deux-Montagnes fournira un produit détachant spécial. La procédure à suivre est simple: conserver les vêtements tachés dans l'eau sans les faire sécher et se procurer le détachant spécial au Garage municipal, situé au 625, 20e Avenue.
Pour de plus amples informations, communiquez avec le Service des travaux publics au 450 473-4688.

LE SERVICE DES INFOLETTRES

Les citoyens désirant rester à l'affût des activités offertes, des travaux entrepris par la Ville et de toutes autres informations pertinentes peuvent le faire en s'abonnant sur le site de la Ville de Deux-Montagnes au http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca .

FEUX EXTÉRIEURS

Le Service de sécurité incendie intermunicipal de Deux-Montagnes et de Sainte-Marthe-sur-le-Lac tient à rappeler aux citoyens qu'il est interdit d'allumer ou d'entretenir un feu de joie, un feu de déchets ou autre genre de feux à l'intérieur du territoire de la ville. Toutefois, il est permis de faire un feu extérieur dans un foyer extérieur muni d'un pare-étincelles et, le cas échéant, d'une cheminée et d'un chapeau robuste. La construction ne doit pas excéder six (6) pieds de hauteur. Il incombe à l'utilisateur d'éviter tout préjudice avec son voisinage (fumée, tisons, etc.). De plus, l'utilisateur est responsable de tous dommages résultant de l'utilisation dudit foyer.

Le petit bois, le bois de chauffage et les branchages sont les seuls combustibles autorisés dans un foyer extérieur. Les matériaux de construction sont strictement interdits.

Informez-vous auprès du Service des incendies si vous avez des doutes quant aux dimensions de votre foyer extérieur.

À L'APPROCHE DES VACANCES D'ÉTÉ, PROTÉGEZ VOTRE RÉSIDENCE CONTRE LES CAMBRIOLEURS!

En cette période des vacances estivales, la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes souhaite rappeler aux citoyens quelques conseils de prévention afin d'éviter une introduction par effraction et un vol à leur résidence, en leur absence. Il a effectivement été constaté que ce type de crime augmente au cours de deux périodes en particulier : aux fêtes de fin d'année et à la période des vacances estivales.

Contrairement à la croyance populaire, cette vague d'événements criminels est essentiellement commise de jour, en semaine. Les suspects d'introductions par effraction dans les résidences ou encore, dans les cabanons, préconisent généralement le même mode opératoire : ils sonnent à la porte d'entrée de la résidence afin de vérifier la présence d'occupants. Si quelqu'un répond, ils feignent de chercher une tierce personne, puis quittent les lieux en s'excusant pour le dérangement. Si toutefois personne ne répond, le suspect se met à la recherche d'un point d'entrée. Un coup d'épaule ou de pied dans une porte peut parfois être suffisant pour s'introduire dans la maison.

Voici donc quelques mesures préventives afin de réduire au maximum la vulnérabilité des résidences en l'absence d'occupants :

1. Assurez-vous de la solidité des portes et des cadrages
2. Fixez une plaque en acier sur le cadrage de porte, à l'endroit où le pêne en acier trempé s'introduit
3. Utilisez des minuteries sur une lumière ou un appareil radio
4. Placez un bâton sur le côté intérieur des fenêtres et des portes coulissantes
5. Assurez-vous d'un éclairage adéquat de votre terrain

Si vous êtes témoin d'une telle situation, vous êtes prié de contacter le plus rapidement possible la Régie de police en composant le 9-1-1. Vos observations nous aident de manière significative à freiner le crime. Travaillons ensemble pour la sécurité de tous!

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : LA VITESSE

Les agents de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes veillent de façon massive à la sécurité de nos jeunes sur nos routes. Les policiers patrouillent tout au long de l'année dans les zones scolaires afin de sensibiliser les conducteurs dès le début de l'année scolaire à la sécurité des jeunes élèves et des plus âgés, de même qu'à la sécurité des membres du personnel des établissements scolaires.

Les parents sont également fortement encouragés à poursuivre la prévention auprès de leurs enfants, en leur rappelant les principales règles de sécurité applicables aux piétons, par exemple traverser aux intersections en tout temps, respecter les signaux des brigadiers scolaires et toujours s'assurer que la voie est libre avant de traverser.

Quant aux conducteurs, voici un rappel de quelques règlements importants qui doivent obligatoirement être respectés, sans quoi des amendes seront données :

- Respecter la limite de vitesse de 30km/h aux abords de la plupart des écoles et dans les zones scolaires
- Respecter les consignes des brigadiers scolaires en tout temps
- Immobiliser complètement son véhicule derrière un autobus scolaire dont les feux rouges supérieurs clignotent
- Respecter les corridors scolaires réservés aux autobus tout au long de la période indiquée

En adoptant des comportements responsables sur nos routes et en respectant les règles de sécurité, nous serons tous en mesure d'éviter des tragédies. Ralentissons toujours dans les zones résidentielles et scolaires : nos jeunes y circulent tout au long de l'année!

VIDÉO L'AFFAIRE EST DANS LE BAC

Une nouvelle vidéo informative sur le tri des résidus ménagers est dorénavant disponible sur le site internet de la Ville au www.ville.deux-montagnes.qc.ca. Cette vidéo très intéressante permet aux citoyens de mieux comprendre la façon de trier les résidus et ainsi contribuer à diminuer le volume de déchets envoyé dans les sites d'enfouissement.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES USÉS

Du mois d'avril au mois de novembre uniquement, tous les samedis de 9 h à 15 h, les citoyens peuvent se départir de leurs appareils électroniques usés au Service de la gestion du territoire au 625, 20e Avenue.

RAPPEL : DÉPÔT DE PILES USÉES

Le fait de jeter des piles usées avec les déchets domestiques n'est pas la façon la plus écologique de s'en départir. En effet, les piles contiennent des métaux toxiques dommageables pour l'environnement. Certaines composantes contenues dans les piles peuvent être réutilisées pour fabriquer de nouveaux produits. Les citoyens sont invités à déposer les piles dans les centres destinés à cet effet. Le dépôt de piles usées le plus proche de l'organisme Appel@recycler est situé au 625, 20e Avenue à Deux-Montagnes. Un autre point de dépôt est au Jean Coutu Saint-Eustache, au 319, boulevard Arthur-Sauvé.

LANCEMENT DU PROJET «INCROYABLES COMESTIBLES»

Un groupe de citoyens a pris l'initiative de mettre en place un projet visant à offrir aux citoyens de Deux-Montagnes des légumes frais et gratuits dans certains parcs municipaux. Ce mouvement citoyens est appelé *Incroyables Comestibles*. La Ville de Deux-Montagnes a choisi d'appuyer ce projet en fournissant espaces et matériels nécessaires à l'élaboration du projet. Plusieurs légumes et fines herbes sont ainsi plantés dans des bacs de jardins urbains et sont accessibles à tous pour consommation. Le mouvement *Incroyables comestibles* est un mouvement de jardiniers solidaires qui offre des aliments de qualité et un aperçu de l'agriculture urbaine à travers plusieurs villes du Québec comme Montréal, Saint-Élie-de-Caxton et Drummondville.

Photo : Service des communications, Ville

BRÛLURE BACTÉRIENNE DES POMMIERS

La brûlure bactérienne est une maladie grave et contagieuse touchant les arbres qui cause de lourds dommages et des pertes économiques importantes dans les vergers de pommiers et de poiriers. La maladie a atteint un stade épidémique dans la région des Laurentides.

La collaboration des citoyens est essentielle pour enrayer l'épidémie.

Il faut prendre soin des arbres qui sont sensibles à la brûlure bactérienne, notamment les pommiers. Ceux qui envisagent de planter des arbres sur leur propriété située à proximité d'un verger commercial devraient choisir des végétaux autres que des pommiers, des pommetiers ou des poiriers.

Pour ceux qui possèdent déjà des arbres sensibles à la brûlure bactérienne, voici les étapes à suivre lorsque des symptômes de la maladie sont constatés :

- Par temps sec, coupez la branche atteinte de 30 à 45cm sous l'emplacement du symptôme;
- Désinfectez vos outils après chaque taille à l'aide d'alcool à friction;
- Laissez sécher les branches coupées, puis jetez-les dans un sac de plastique bien fermé;
- Surveillez l'apparition de nouveaux symptômes et procédez à leur élimination au fur et à mesure;
- Si le tronc est touché, abattez l'arbre.

Pour plus d'information, visitez la page Web suivante: www.mapaq.gouv.qc.ca/brulurebacterienne.

Photos : MAPAQ

À VENIR : CONCOURS FLEURIR DEUX-MONTAGNES

Au cours de l'été, un jury composé de citoyens et d'experts en horticulture parcourra les rues des six districts de Deux-Montagnes, à la recherche des plus beaux aménagements paysagers résidentiels.

Photo : Service des communications, Ville

Toutes les résidences de Deux-Montagnes sont automatiquement inscrites au concours. Les critères d'évaluation des aménagements paysagers observés reposent sur la diversité et l'originalité, le respect de l'environnement, l'intégration des infrastructures, l'effet visuel d'ensemble du point de vue paysager et la mise en valeur des végétaux.

L'événement est organisé par le Service d'horticulture de la Ville de Deux-Montagnes.

INAUGURATION DE L'AGRANDISSEMENT DU CHALET DU PARC CENTRAL

Le conseil municipal a inauguré le 3 juin dernier, l'agrandissement du chalet du parc Central. En plus d'être un lieu de rassemblement depuis plus de 45 ans pour les célébrations de la fête du Canada, le parc Central est un lieu très fréquenté par les citoyens depuis plusieurs décennies pour y pratiquer des activités sportives. La Ville a donc procédé à des travaux d'agrandissement du chalet du parc pour permettre de nouvelles installations notamment l'ajout d'une salle polyvalente de 1200pi^2 dédiée aux organismes et au club de soccer Shamrocks. Dans le but d'améliorer les installations du parc Central, le Wi-Fi dans le chalet et dans le parc sera maintenant accessible et il y aura également l'ajout de mobilier urbain dans le parc.

Photo : service des communications, Ville

Photo : service des communications, Ville

INAUGURATION DES JEUX D'EAU DES PARCS LOUIS WARREN ET OLYMPIA

La Ville de Deux-Montagnes a procédé le jeudi 15 juin à l'inauguration et à l'ouverture des deux jeux d'eau du parc Olympia et du parc Louis Warren. Les jeux d'eau sont une autre initiative de la Ville pour encourager l'activité physique contribuant ainsi aux saines habitudes de vie. L'acquisition de ces jeux d'eau n'a pas nécessité d'emprunt de la part de la Ville de Deux-Montagnes et a été effectuée par appel d'offres public.

Photo : service des communications, Ville

Photo : service des communications, Ville

UN PROJET D'HABITATION COMMUNAUTAIRE À DEUX-MONTAGNES

Le 26 juin, s'est déroulé le dévoilement officiel du projet de logements communautaires de la Coopérative de solidarité du Train de la vie. La Ville de Deux-Montagnes est fière de soutenir le projet auprès de la Société d'habitation du Québec et de l'Association de promotion et d'éducation en logement (APEL). Initiée en 2015, la Coopérative de solidarité du Train de la vie prend concrètement son envol avec l'achat du terrain en novembre 2016. Celle-ci sera construite sur la 20e Avenue à Deux-Montagnes. Ce projet d'habitation de plus de 40 logements s'arrime parfaitement avec les critères du développement durable. Localisée au cœur du réseau de transport collectif de la Ville de Deux-Montagnes et à proximité de divers services à la communauté, la Coopérative de solidarité du Train de la vie sera créatrice de richesses et de compétences pour ses occupants. Notre région fait face à un manque flagrant de logements abordables que ce projet viendra en partie combler.

Photo : service des communications, Ville

Photo : service des communications, Ville

PISCINE PUBLIQUE EXTÉRIEURE : CURE DE RAFRAÎCHISSEMENT

La piscine extérieure de Deux-Montagnes a subi une cure de rajeunissement avec la réparation de l'ensemble de la tuyauterie ainsi que la réfection du béton et la peinture au grand complet de l'intérieur du bassin.

Aussi, plusieurs nouveautés cet été à la piscine :

- Entrée gratuite pour les résidants de Deux-Montagnes (preuve requise)
- Maintenant ouverte durant l'heure du souper
- Une nouvelle douche extérieure
- Du nouveau mobilier urbain attrayant!

Horaire du bain libre :

Pour tous :	13 h à 18 h et 18 h 30 à 19 h 50
Pataugeoire :	12 h à 18 h 30
Adultes seulement :	12 h à 13 h et 18 h à 18 h 30

La piscine extérieure est située au parc Central; 450 473-4101

ÉTATS FINANCIERS- TRÈS NETTE AMÉLIORATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DE LA VILLE

La situation financière était préoccupante en 2013, mais les récentes données financières permettent de constater une très nette amélioration pour la Ville de Deux-Montagnes. Pendant que le taux de taxation demeure au niveau ou même sous le niveau de l'inflation, la dette (sous ses différentes formes) diminue pendant que les réserves financières augmentent.

Taux de taxation :
Depuis 2013, les hausses du taux de taxation ont été maintenues sous l'indice des prix à la consommation (IPC) et sous le niveau de l'inflation canadienne : (1,92 en 2014), (1,78 en 2015), (1,2 en 2016) et (0,59% en 2017). Au cours des quatre dernières années, il s'agit de la plus faible hausse de taxes de toutes les villes de notre MRC.

DETTE :	**2013**	**2016**	**↓ BAISSE DE**
Dette totale (dette long terme + emprunt temporaire)	45M$	39 M$	6M$
Dette nette des subventions (dette long terme moins les subventions)	38M$	32M$	6M$
Dette nette (actifs financiers moins passifs financiers)	41M$	25M$	16M$
Dette à court terme (emprunt temporaire)	10M$	20,000$	9,9M$

RÉSERVES FINANCIÈRES	**2013**	**2016**	**↑ HAUSSE DE**
Réserves financières pour projets futurs (surplus affectés)	1,6M$	4,8M$	3,2M$
Réserves financières pour imprévus (surplus non affectés)	1M$	3,7M$	2,7M$

**Ces données sont tirées des états financiers audités par Raymond Chabot Grant Thornton*

Photo : Jacques Poirier

CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR:

L'HÔTEL DE VILLE DE DEUX-MONTAGNES
803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
TELÉPHONE: 450-473-2796
WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA

Les éditions de l'Express sont téléchargeables sur la page d'accueil du site Internet de la Ville.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque et archives nationales du Québec

EN COLLABORATION AVEC:
Tous les Services de la Ville

CONCEPTION GRAPHIQUE: Imprimerie des Patriotes
IMPRESSION: Imprimerie des Patriotes
TIRAGE: 8 000 EXEMPLAIRES